



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 067 spécial publié le mercredi 24 mai 2017

Sommaire affiché du 24 mai 2017 au 23 juillet 2017

SOMMAIRE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

- arrêté n°140/SPE/BAT du 24 mai 2017 fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire des 11 et 18 juin 2017 de la commune de BOIS-HERPIN

- arrêté n°141/SPE/BAT du 24 mai 2017 fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire des 11 et 18 juin 2017 de la commune de SAINT-CYR-LA-RIVIERE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES
BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ARRÊTÉ n° 140/SPE/BAT du 24 mai 2017
fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin
de l'élection municipale partielle complémentaire des 11 et 18 juin 2017
de la commune de BOIS-HERPIN

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole,

- VU** le code électoral et notamment son article R 28 ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne ;
- VU** le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Zoheir BOUAOUICHE, en qualité de Sous-Préfet d'Étampes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-MCP-044 du 6 juin 2016, portant délégation de signature à M. Zoheir BOUAOUICHE, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 88/17/SPE/BAT du 19 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Bois-Herpin des 11 et 18 juin 2017 ;
- VU** les candidatures régulières déposées à la Sous-préfecture d'Étampes ;
- Sur la proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement d'Étampes ;

ARRETE

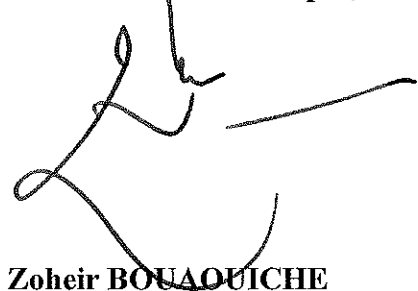
Article 1^{er} : La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du 11 juin 2017 et éventuellement au deuxième tour de scrutin du 18 juin 2017 pour les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Bois-Herpin est arrêtée comme suit :

- Monsieur Dorian BLOT
- Madame Evelyne THOUÉMENT
- Madame Annick VIRON

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfecture d'Etampes, à la mairie de Bois-Herpin ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes et le 1^{er} adjoint au maire de Bois-Herpin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Sous-Préfet d'Etampes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zoheir BOUAOUICHE', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Zoheir BOUAOUICHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES
BUREAU DE L'ANIMATION TERRITORIALE

ARRÊTÉ n° 141/SPE/BAT du 24 mai 2017
fixant la liste des candidats pour le premier tour de scrutin
de l'élection municipale partielle complémentaire des 11 et 18 juin 2017
de la commune de SAINT-CYR-LA-RIVIERE

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole,

- VU le code électoral et notamment son article R 28 ;
 - VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 - VU le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne ;
 - VU le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de M. Zoheir BOUAOUICHE, en qualité de Sous-Préfet d'Etampes ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 2016-PREF-MCP-044 du 6 juin 2016, portant délégation de signature à M. Zoheir BOUAOUICHE, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 88/17/SPE/BAT du 19 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière des 11 et 18 juin 2017 ;
 - VU les candidatures régulières déposées à la Sous-préfecture d'Etampes ;
- Sur la proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes ;

ARRETE

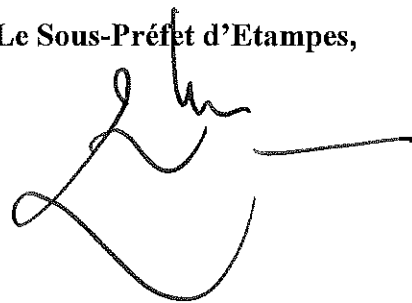
Article 1^{er} : La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du 11 juin 2017 et éventuellement au deuxième tour de scrutin du 18 juin 2017 pour les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière est arrêtée comme suit :

- Monsieur Patrick BOCQUILLON
- Madame Nathalie CASALI
- Monsieur Alain COASNE
- Madame Irène DOSNE
- Monsieur Pascal DOZIAS
- Monsieur Grégory EYEMARD
- Madame Dominique JEAN
- Monsieur Laurent LACROIX
- Madame Françoise PIEVE
- Madame Monique REGNIEZ
- Monsieur Thierry RENAULT

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la Sous-Préfecture d'Etampes, à la mairie de Saint-Cyr-la-Rivière ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes et le maire de Saint-Cyr-la-Rivière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Sous-Préfet d'Etampes,



Zoheir BOUAOUICHE